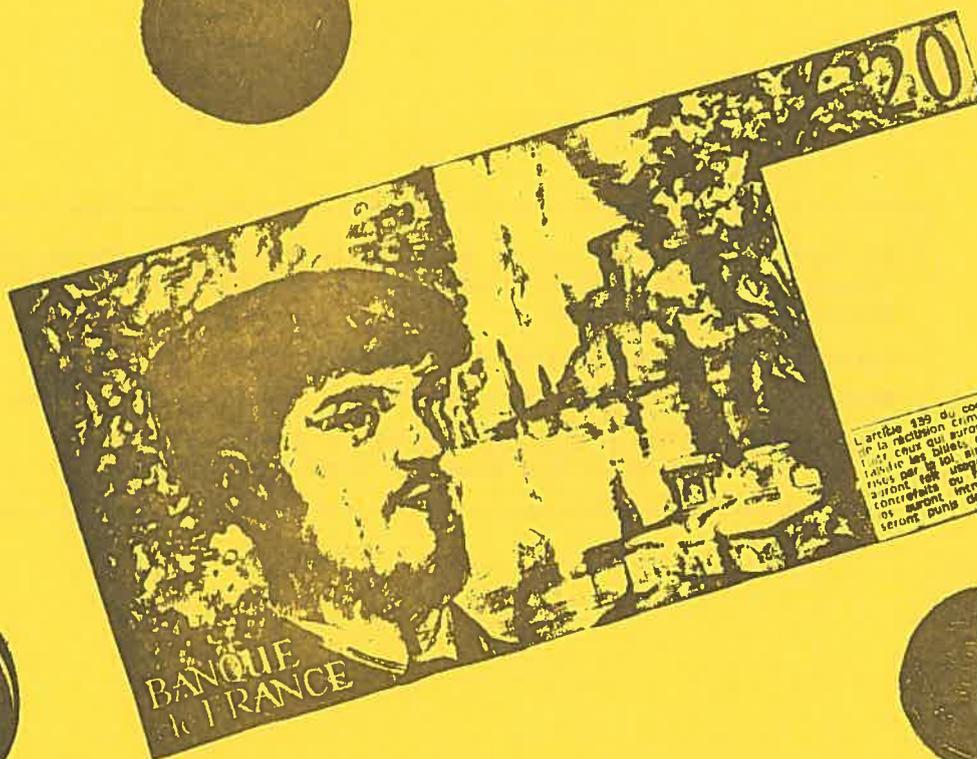


# LA LETTRE DU HERISSON

**BIMENSUEL N°43bis - I mai 86**  
**G.E.P.O.P.**

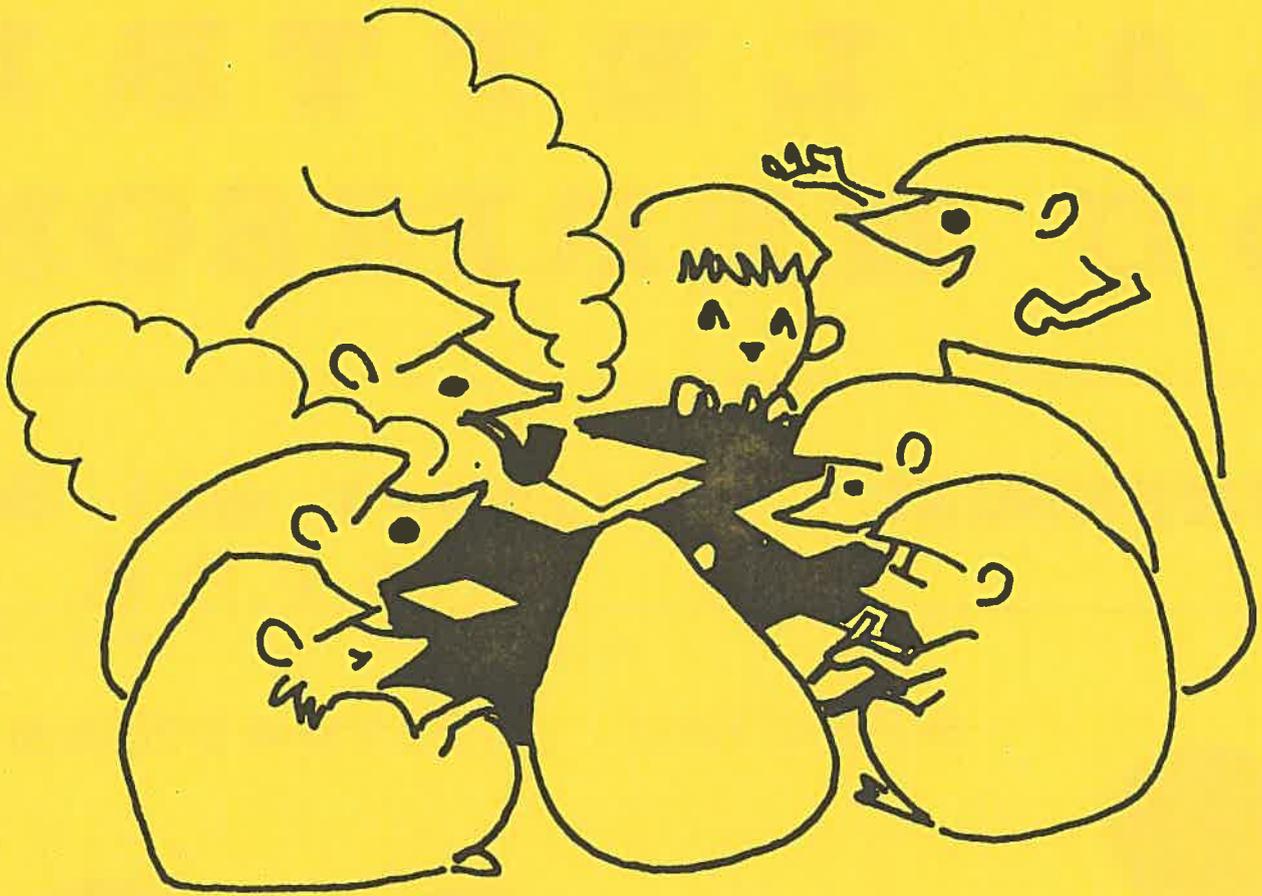
Grøupe Environnement Protection Ornithologie en Picardie  
c/o P.O.P. 100000 - 30070 - M

## SPECIAL COTISATIONS



L'article 139 du code p6nal punit  
de la r6tention criminelle 6 p6p6.  
Ceux qui auront contrefait ou  
faux les billets de banque auto-  
ris6s par la loi, ainsi que ceux qui  
auront fait usage de ces billets  
contrefaits ou falsifi6s. Ceux qui  
les auront introduits en France ou  
seront punis de la m6me peine





La lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la publication : Y. BENASSI

Rédaction : F.F.S.P.N - 57, rue Cuvier - 75231 PARIS Cédex 05

Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES  
8, Villa des Fleurs - 92400 COURBEVOIE

# EDITORIAL

COMME CHAQUE ANNÉE, LA FFSPN EST TENUE DE DEMANDER AUX ASSOCIATIONS ADHÉRENTES LEUR COTISATION. NOUS AVIONS OMIS DE LE FAIRE EN DÉBUT D'ANNÉE, MAIS MALGRÉ TOUT, UN GRAND NOMBRE D'ENTRE VOUS A DÉJÀ RÉGLÉ SON DÔ (OU UNE PARTIE); À TOUS, MERCI.

AUX RETARDATAIRES, NOUS RAPPELONS QUE SEULES PEUVENT VOTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LES ASSOCIATIONS À JOUR DE LEUR COTISATION 1986, DÉPÊCHEZ-VOUS.

CELA EST D'AUTANT PLUS URGENT QUE COMME VOUS POURREZ LE CONSTATER DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DE LA LETTRE DU HÉRISSEON, LE DÉFICIT DE 1985 DÉPASSE LES 130 000,00 F.

CERTES, BEAUCOUP D'ENTRE VOUS VONT RÉPONDRE : "NOUS AUSSI NOUS AVONS DES DIFFICULTÉS". NOUS LE SAVONS, MAIS AVEZ-VOUS RÉFLÉCHI À CE QUE REPRÉSENTE LA COTISATION VOTÉE PAR VOUS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1982 (IL Y A 4 ANS ! ET C'EST SANS INFLATION): 3 F PAR ADHÉRENT !

POUR CEUX QUI SONT NOMBREUX, CELA FAIT UNE FORTE SOMME CERTES, MAIS 80 OU 100 F DE COTISATION ENCAISSÉS AUPRÈS DE VOS ADHÉRENTS REPRÉSENTENT MOINS DE 3 % DE VOS RENTRÉES.

LA FFSPN A DÉVELOPPÉ LES SERVICES AUX ASSOCIATIONS : CONSEILS JURIDIQUES, CONSEILS TECHNIQUES, STAGES DE FORMATION, DIFFUSION GRATUITE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE DOCUMENTS, SOUTIEN AUX ACTIONS (LYNX, CHAUVE-SOURIS, ST VIÂTRE, TOURTERELLE, PROCÈS, RÉSERVES NATURELLES, CHASSE, ETC...), COMMUNICATION DES QUESTIONS PARLEMENTAIRES, ETC, ETC, ETC, ETC. IL FAUT ARRÊTER LÀ L'ÉNUMÉRATION CAR LE PAPIER COÛTE CHER.

SAVEZ-VOUS QUE LA "LETTRE DU HÉRISSEON", DONT VOUS NOUS FAITES SOUVENT PART DE L'INTÉRÊT QUE VOUS LUI PORTEZ, COÛTE 140 000,00 F PAR AN (LE MONTANT DES COTISATIONS ENCAISSÉES!)

TOUT COÛTE CHER, MAIS LA FFSPN, C'EST VOUS! QU'ELLE VIVE, C'EST D'ABORD L'INTÉRÊT DES ASSOCIATIONS, MAIS AUSSI, L'INTÉRÊT DE LA NATURE. LA "FÉDÉ" INTERVIENT SUR TOUS LES ÉVÉNEMENTS QUI CONCERNENT LE TERRITOIRE NATIONAL (PROJETS DE LOI, ÉDUCATION ET INTERVENTION AUPRÈS DES MINISTRES, DE LEUR CABINET, RELATIONS AVEC LES GRANDS MÉDIAS, FORMATION ET PROPOSITIONS AUPRÈS DES PARLEMENTAIRES, ÉLABORATION DES DÉCRETS, ARRÊTÉS...), TOUT CELA VOUS DEVEZ LE VIVRE APRÈS. CERTES, LE RÉSULTAT N'EST PAS TOUJOURS À LA HAUTEUR DES ESPÉRANCES, MAIS NOTRE EFFICACITÉ AUGMENTE.

ON PEUT VIVRE SANS LA FFSPN CERTES, MAIS TELLEMENT MOINS BIEN.

LA PRÉSENCE DES ASSOCIATIONS FRANÇAISES SUR LE PLAN INTERNATIONAL, SURTOUT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE, EST ESSENTIELLE MAIS COÛTEUSE. POURTANT, SI LA CHASSE À LA TOURTERELLE EST INTERDITE, C'EST GRÂCE À NOS ACTIONS TANT SUR LE PLAN FRANÇAIS QU'INTERNATIONAL.

BREF, NOTRE EFFICACITÉ DÉPEND DE VOUS.

NOUS NE POUVONS TERMINER SANS ABORDER LE DOULOUREUX PROBLÈME DE LA SOUS-ÉVALUATION DE LEUR COTISATION PAR CERTAINES ASSOCIATIONS : C'EST UNE PLAIE !

UN CALCUL APPROXIMATIF PERMET DE SAVOIR QUE SI TOUTES LES ASSOCIATIONS PAYAIENT CE QU'ELLES DOIVENT, LE MONTANT DES COTISATIONS REÇUES S'ÉLÈVERAIT À ENVIRON 300 000,00 F. OR, À PEINE LA MOITIÉ DE CE CHIFFRE FIGURE AU BUDGET 86. VOUS POURREZ PRENDRE CONNAISSANCE CI-APRÈS DES MONTANTS PAYÉS EN 84 ET 85 PAR LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES. IL Y A DE QUOI ÊTRE SURPRIS.

**suite**

DE GRANDES ASSOCIATIONS QUI NE PAIENT RIEN !

TELLE ASSOCIATION DU MIDI QUI DÉCLARE URBI ET ORBI AVOIR 200 000 ADHÉRENTS PAIE 500 F EN 1984 ET RIEN EN 1985.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VIENT DE RADIER 8 ASSOCIATIONS POUR NON-PAIEMENT DE LA COTISATION DEPUIS PLUS DE 3 ANS.

LA SITUATION PEUT ET DOIT S'AMÉLIORER. LE THÈME DE NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EST "BILAN ET PERSPECTIVES", L'UNE DE NOS PERSPECTIVES DOIT ÊTRE D'ARRIVER À RECEVOIR LES COTISATIONS QUI SONT DUES.

ALORS, À VOS CHÈQUES.

ET MERCI PAR AVANCE DE VOTRE DILIGENCE ET DE VOTRE SOUTIEN.

J.P. LE DUC  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

PAYER SA COTISATION A TEMPS, A SON MONTANT REEL, C'EST :

- . PERMETTRE À SA FÉDÉRATION DE VIVRE, DONC D'ÊTRE EFFICACE
- . ASSURER LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS NATIONAUX
- . ÊTRE CERTAIN QUE LA FFSPN CONTINUERA DE RENDRE SERVICE AUX ASSOCIATIONS
- . RENFORCER LA FFSPN, DONC SON POIDS POLITIQUE

Le personnel salarié de la FFSPN.... Il est surchargé, mais toujours prêt à vous aider.

A ROCHEFORT

Nadège MAILLET (mi-temps) (vente par correspondance- gestion du fichier - expéditions de do-  
Jackie CHEVALLIER (mi-temps) )cuments en nombre - travaux importants de frappe qu de reproduc-  
(tion.

A PARIS

Liliane MOOR	Direction - formation
Jeanine LOISEAUX	Secrétariat
Tania CANOVAS	Presse - Lettre du Hérisson
Véronique DUBLANCHE	Promotion - certaines campagnes spécifiques (ours, levez le pied, éléphant, milieux naturels, taxidermistes, etc)
Christine LE RAY	Comptabilité
TUC	
Carmen	Secrétariat
Pascale Laurence	( ) presse - promotion
Louis de TORHOUT (objecteur de conscience)	Maquette de la Lettre du Hérisson - aide à la presse et à la promotion- panneaux d'exposition - graphisme
Vincent BRAUNSCHWEING (objecteur de conscience)	Stands - promotion
et l'aide bénévole de	
Jane SABRIER	Secrétariat - promotion
Dominique NORMAND	Affaires juridiques

## BAREME DES COTISATIONS

LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE D'ADHESION A LA FFSPN EST FIXE A (ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MAI 1982, MODIFIE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DE MAI 85).

### ASSOCIATIONS MEMBRES :

- 3 F PAR ADHERENT AVEC UN MINIMUM DE 600 F PAR ASSOCIATION.

UNIONS OU ASSOCIATIONS REGIONALES MEMBRES, REGROUPANT DES ASSOCIATIONS DONT LE BUT N'EST EVENTUELLEMENT PAS EXCLUSIVEMENT LA PROTECTION DE LA NATURE :

- 3 F PAR ADHERENT A UNE ASSOCIATION ADHERENTE S'OCCUPANT DE PROTECTION DE LA NATURE
- 40 F PAR ASSOCIATION ADHERENTE NE S'OCCUPANT PAS EXCLUSIVEMENT DE PROTECTION DE LA NATURE.

### ASSOCIATIONS CORRESPONDANTES :

- COTISATION ANNUELLE FORFAITAIRE DE 600 F

CES COTISATIONS DOIVENT ETRE ENVOYEEES A :

FFSPN  
MAISON DE CHEVREUL  
57, RUE CUVIER  
75231 PARIS CEDEX 05

- PAR CHEQUE POSTAL LIBELLE AU NOM DE LA FFSPN (PRIERE D'ENVOYER LES TROIS VOLETS EN RAPPELANT VOTRE NUMERO D'AFFILIATION A LA FEDERATION).
- PAR CHEQUE BANCAIRE LIBELLE AU NOM DE LA FFSPN.

## COMMENT CALCULER VOTRE COTISATION

### 1ER CAS : VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION ADHÉRENTE

C'est simple : 3 F par adhérent (retenir le nombre d'adhérents enregistré en 1985, arrêté au 31.12.85) - minimum 600 F.

### 2E CAS : VOUS ÊTES UNE FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS :

- 3 F par adhérent direct (éventuellement)
- 3 F par adhérent à une de vos associations membres dont l'objet principal est la protection de la nature.
- 40 F par association dont l'objet principal n'est pas la protection de la nature (par exemple : randonneurs, syndicats d'initiative, associations de plein air : canoé, escalade, spéléo, etc - pêcheurs, chasseurs, comités d'entreprise, mouvements de jeunesse ...)

### 3E CAS : VOUS ÊTES UNE FÉDÉRATION DE FÉDÉRATIONS

(cas le plus fréquent : fédération régionale regroupant des fédérations départementales)

- 3 F par adhérent direct (éventuellement)
- 3 F par adhérent d'une association membre des fédérations-membres et dont l'objet principal est la protection de la nature
- 40 F par association-membre d'une fédération-membre dont l'objet principal n'est pas la protection de la nature (cf. 2e cas)

En résumé :

- on compte comme si les fédérations-membres de votre fédération n'existaient pas, et l'on ne retient que les adhérents de base (individuels, associations)

ou

- on calcule la cotisation que chaque fédération-membre devrait payer si elle adhérait à la FFSPN et l'on additionne les sommes obtenues.

### 4E CAS : VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION CORRESPONDANTE :

- la cotisation est forfaitaire et égale à 600 F.

### DANS TOUS LES CAS :

- prendre le nombre d'adhérents au 31.12.85 comme base de calcul
- la cotisation minimale est de 600 F.

DOCUMENT A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE COTISATION

METTRE UNE CROIX DANS LA CASE QUI CORRESPOND À VOTRE CAS

ASSOCIATION SIMPLE

NOMBRE D'ADHÉRENTS AU 31.12.85

COTISATION PAYÉE  
(MINIMUM 600,00 F)

..... x 3,00 F =

FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS

- NOMBRE D'ADHÉRENTS DIRECTS OU  
MEMBRES D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION  
DE LA NATURE

.....

- NOMBRE D'ASSOCIATIONS DONT L'OBJET  
ESSENTIEL N'EST PAS LA PROTECTION  
DE LA NATURE

.....

COTISATION PAYÉE

..... x 3 =

.....

..... x 40 =

.....

TOTAL



ASSOCIATION CORRESPONDANTE

NOMBRE D'ADHÉRENTS (À TITRE INDICATIF) :

600 F

NOM ET ADRESSE DE L'ASSOCIATION :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION :

COTISATIONS REGLEES EN 1984 - 1985

N°	DESIGNATION	COTISATION 1 9 8 4	COTISATION 1 9 8 5
03.1	Association pour la protection et l'étude de la nature en Allier - APENA - GANNAT	870 F	1 020 F
03.2	Société Scientifique du Bourbonnais pour l'Etude et la Protection de la Nature - YSEURE	474 F	-
05.1	Association pour l'Etude et la Sauvegarde de la Nature de Cervières - BRIANCON	-	-
06.1	Union Régionale Provence Côte d'Azur pour la Sauvegarde de la Nature - CANNES	500	-
12.1	Association "Sauvegarde du Rouergue" - RODEZ	400 F	480 F
12.2	Nature Aveyron - MILLAU	400 F	400 F
13.1	Comité de Défense des Sites Naturels - CO.SI.NA MARSEILLE	400 F	-
13.2	Ligue de Défense des Alpilles - ST REMY DE PROVENCE	-	-
14.1	Comité Régional de Protection et d'Aménagement de la Nature en Basse Normandie - CREPAN CAEN	2100 F	1 200 F
15.1	Association des Amis de la Nature en Hte Auvergne AURILLAC	-	-
15.2	Espaces et Recherches - ANTIGNAC	600 F	750 F
16.1	Société charentaise de Protection de la Nature - ANGOULEME	500 F	600 F
17.1	Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Aunis Saintonge - SEPRONAS- LA ROCHELLE	500 F	500 F
18.1	Association du Val de Loire pour la Défense et la Qualité de la Vie - LERE	400 F	-
21.1	Comité pour la Protection de la Nature en Côte d'Or CO.PRO.NAT - DIJON	400 F	400 F
22.1	Groupement pour l'Etude et la Protection de la Nature en Baie de St Brieuc - G.EP.N. - ST BRIEUC	500 F	500 F
22.2	Fédération des Associations de protection de l'Environnement et de la Nature des Côtes du Nord - FAPEN ST BRIEUC	750 F	800 F
25.2	Union Régionale des Sociétés de Protection de la Nature de Franche-Comté - BESANCON	5000 F	5 000 F
25.3	Commission Permanente Etude Protection Eaux Souterraines BESANCON	400 F	600 F
29.1	Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne - SEPNEB - BREST	5496 F	5 511 F
29.3	Union Régionale Bretonne de l'Environnement - URBE CONCARNEAU	550 F	600 F
30.1	Fédération des Associations Camarguaises pour l'Environnement et les Traditions - FACET - NIMES	400 F	500 F

N°	DESIGNATION	COTISATION	COTISATION
		1984	1985
31.1	Société de Protection de la Nature Midi-Pyrénées TOULOUSE	600 F	720 F
31.3	Union Midi-Pyrénées Nature et Environnement - UMINATE TOULOUSE	850 F	1800 F
32.1	La Sauvegarde du Gers - AUCH	450 F	400 F
33.1	Société pour l'Etude, la protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest - SEPANSO - TALENCE	4000 F	4200 F
34.1	Société de Protection de la Nature du Languedoc- Roussillon - MONTPELLIER	-	-
-	Comité Gard	600 F	400 F
-	Comité Aude	400 F	400 F
34.01	CLAPE	-	2000 F
37.1	Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Touraine - SEPANT - TOURS	400 F	Frapec
39.2	Fédération de Protection de la Nature du Jura - LONS LE SAUNIER	-	Franche Comté
43.1	Fédération de protection de la Nature de Hte Loire LE PUY	600 F	900 F
44.1	Comité de Protection de la Nature de Loire Atlantique NANTES	500 F	-
45.2	Fédération Régionale des Associations de Protection de l'Environnement du Centre - FRAPEC - ORLEANS	4200 F	4500 F
47.2	Association de Sauvegarde de St Germain et de ses environs - VILLENEUVE/LOT	-	200 F
47.3	Mouvement Ecologique du Villeneuvois - VILLENEUVE	-	-
51.2	Union Régionale Champagne Ardennes pour la Nature et l'Environnement - URCANE - VITRY LE FRANCOIS	2100 F	2100 F
53.1	Mayenne Nature Environnement	525 F	525 F
54.1	Groupe d'Etude et de Conservation de la Nature en Lorraine - GECNAL - GONDREVILLE	483 F	600 F
54.3	Centre Ornithologique Lorrain	567 F	567 F
54.2	Fédération Lorraine pour l'Environnement - FLORE METZ	1500 F	2000 F
56.1	Association Morbihannaise de Sauvegarde de la Nature - VANNES	-	-
56.2	Association pour la Protection des Salmonidés en Bretagne et Basse Normandie - APPSB - QUEVEN	1000 F	1500 F
58.2	Association Départementale de Protection de la Nature dans la Nièvre - PRO.NAT - NEVERS	1500 F	-
58.3	Station Ornithologique du Bec d'Allier - NEVERS	1000 F	1000 F
59.1	Animavia - LAMBERSART	690 F	780 F
59.2	Groupe Ornithologique Nord - GON - RONCHIN	600 F	800 F

N°	DESIGNATION	COTISATION 1984	COTISATION 1985
59.4	Société Fédérative d'Etude et de Protection de la Nature du Nord de la France - NORD NATURE VILLENEUVE D'ASCQ	1500 F	1850 F
63.1	Société pour l'Etude et la protection de la Nature dans le Massif Central - CLERMONT FERRAND	1200 F	1200 F
63.2	Centre Ornithologique d'Auvergne - COA CLERMONT FERRAND	960 F	1140 F
63.3	Auvergne et Nature - ORCINES	645 F	660 F
64.1	Le Signal d'Ossau - ARUDY	400 F	400 F
64.3	Fonds d'Intervention Eco-Pastorale - FIEP - PAU	400 F	500 F
67.1	Association Fédérative Régionale de protection de la Nature de l'Est - STRASBOURG	2541 F	2800 F
69.1	Fédération Rhône Alpes de protection de la Nature FRAPNA - VILLEURBANNE	8970 F	11440 F
71.2	Association Ornithologique et mammalogique de Saône et Loire - BLAZY	550 F	1100 F
71.3	Comité Départemental de Protection de la Nature en Saône et Loire - CHALONS/SAONE	-	-
72.1	Collectif pour la Connaissance et la Défense de l'Environnement et de la Nature en Sarthe- LE MANS	600 F	600 F
75.2	Association des Journalistes et Ecrivains pour la Nature et l'Ecologie - AJENE - PARIS	1400 F	1400 F
75.4	Ligue Française pour la Protection des Oiseaux - LPO - ROCHEFORT	6000 F	6000 F
75.5	Société Nationale de Protection de la Nature - SNPN PARIS	5000 F	-
75.6	Comité de Défense des Sites et Roches d'Escalade CO.SI.ROC. - PARIS	440 F	600 F
75.9	Mouvement Jeunes et Nature - PARIS	900 F	600 F
75.12	Société Herpétologique de France - PARIS	600 F	600 F
75.18	Société Batrachologique de France- PARIS	n.a	229 F
75.13	Association pour la Défense des Droits des Non chasseurs et le Respect du Patrimoine Naturel - ROC- LILLE	2400 F	2631 F
75.14	Association Nationale des Salmonidés - TOS - PALAISEAU	1700 F	2100 F
75.15	Les Amis des Renards et Autres Puants- ARAP- PARIS	1200 F	7000 F
75.16	Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères - SFEPM - PUCEUL	1236 F	1236 F
75.17	GREENPEACE - PARIS	1000 F	1000 F
76.2	Union Régionale Normande pour l'Environnement et la Nature - URNEN - ROUEN	1000 F	1000 F

N°	DESIGNATION	COTISATION	
		1 9 8 4	1 9 8 5
77.1	Association Seine et Marnaise pour la Sauvegarde de la Nature - LA ROCHETTE	408 F	400 F
78.1	Centre Ornithologique Régional Ile de France - CORIF JOUY EN JOSAS	900 F	1200 F
78.3	Office pour l'Information Eco-Entomologique - OPIE VERSAILLES	3000 F	1587 F
78.4	Centre d'Etude de Rambouillet et de sa Forêt - CERF RAMBOUILLET	400 F	400 F
79.1	Association des Deux-Evres d'Etude et d'Action pour la Sauvegarde de la Nature - NIORT	1050 F	1050 F
80.1	Groupe Environnement, Protection Ornithologique en Picardie - GEPOP - AMIENS	800 F	-
83.1	Association Régionale pour la protection des oiseaux et de la Nature Provence Côte d'Azur Corse- ARPON SANARY	4000 F	4000 F
83.3	Les Amis de la Corniche d'Or Varoise - LA.CO.VAR. ST RAPHAEL	400 F	600 F
84.1	Association Vauclusienne pour la protection de la Nature - VEILLERON	-	-
84.2	Centre de Recherche Ornithologique de Provence - CROP APT	400 F	400 F
85.1	Association de Défense de l'Environnement en Vendée ADEV- LA ROCHE SUR YON	500 F	500 F
85.3	Comité pour la Protection de la Nature au Pays d'Olonne LES SABLES D'OLONNE	500 F	450 F
85.4	Association pour la Protection de la Nature à la Tranche sur Mer- LA TRANCHE SUR MER	450 F	400 F
86.1	Société Poitevine de Protection de la Nature - SPPN POITIERS	1500 F	1500 F
87.2	Fédération Limousine d'Etude et de Protection de la Nature - FLEPNA - LIMOGES	600 F	1660 F
88.1	OISEAUX NATURE	500 F	600 F
89.1	Association Départementale pour la Défense de la Nature et de l'Environnement - JOIGNY	400 F	-
90.1	Association Belfortaise de Protection de la Nature BELFORT	400 F	800 F
91.4	Association Orsay Nature - ORSAY	600 F	600 F
91.5	Union Départementale des Associations de Défense de la Nature de l'Essonne - UDADNE - ARPAJON	600 F	600 F
92.1	Association pour la Sauvegarde des Espaces Verts de Garches et de ses environs - GARCHES	500 F	600 F
92.2	Fonds d'Intervention pour les Rapaces - FIR - LA GARENNE COLOMBES	8000 F	9000 F

N°	DESIGNATION	COTISATION	
		1984	1985
94.2	Groupe Caudacien - LA QUEUE EN BRIE	-	-
94.5	Association Choisyenne de protection de la Nature et de l'Environnement - CHOISY LE ROI	400 F	450 F
97.4	Société Réunionnaise pour l'Etude et la Protection de la Nature - ST DENIS DE LA REUNION	1200 F	-
97.5	U.R.A.P.E.G.	n.a	1385 F
98.1	Association pour la Sauvegarde de la Nature Néo-Calédonienne - NOUMEA	1275 F	1290 F
TOM.2	Association pour l'Etude et la Protection de la Nature à St Pierre et Miquelon- AEPNT- ST PIERRE ET MIQUELON	639 F	639 F
03.A	Fédération pour la Sauvegarde et l'Avenir du Bourbonnais MOULINS	-	-
05.A	Association des Personnels du Parc des Ecrins - GAP	700 F	700 F
17.A	APRIM	500 F	500 F
21.A	Maison de la Nature et des Paysages de Côte d'Or	500 F	500 F
24.A	Fédération Nationale pour la Défense de l'Environnement PERIGUEUX	500 F	500 F
41.A	Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement - BLOIS	500 F	600 F
44.A	Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France NANTES	500 F	500 F
63.A	Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy de Dôme - CHANONAT	500 F	500 F
67.A	Société Française pour le Droit de l'Environnement STRASBOURG	500 F	500 F
75.C	Association Nationale des Parcs et Jardins Zoologiques Privés - PARIS	-	-
75.D	Fédération des Parcs Naturels de France - PARIS	E change de cotisation	
75.F	Club Alpin Français - ST ANDRE DE CUBZAC	500 F	500 F
75.G	Ligue Française des Droits de l'Animal - PARIS	-	-
75.H	Les Amis de la Terre - PARIS	500 F	500 F
83.A	Association pour la Protection des Sites Naturels et Historiques de la Moutte et des Salins de St Tropez LA MOUTTE ST TROPEZ	500 F	-
92.A	Association Sportive de la Chasse Photographique Française - PARIS	500 F	500 F
94.A	Nature et Société - ST MAUR DES FOSSES	500 F	500 F
06.A	Défense et Sauvegarde de la Vallée de la Tinée	n.a	500 F
08.03	Fédération Nationale des Clubs des CPN_BUZANCY	n.a	500 F
91.6	NATURE DIFFUSION	n.a	500 F
92.3	Assoc. Emploi Nature	500 F	500 F

n.a : non adhérent en 1984

Si vous constatez des erreurs , n'hésitez pas à nous les signaler.

## LE HIT PARADE 1985 DES COTISATIONS

FRAPNA (Rhône Alpes)	11 440,00 F
FIR	9 000,00 F
ARAP	7 000,00 F
LPO	6 000,00 F
SEPNB (Bretagne)	5 511,00 F
URSPNC FC (Franche Comté)	5 000,00 F
FRAPEC (Centre)	4 500,00 F
ARPON (Provence Côte d'Azur)	4 000,00 F
AFRPN (Alsace)	2 800,00 F
ROC	2 631,00 F